

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2018 A 19 HEURES 30

Etaient présents : Roger DUSAUTOIR, Maire, Hervé BERTELOOT, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Jean-Luc COURBOT, Marie-Laure FLANDRIN, Fabrice GUILBERT, Stéphane FREDERIC, Thérèse HOUSSIN, Virginie SAINT-MACHIN, Didier SEIGRE et Claude VIEILLARD

Etaient absents : Audrey CREVECOEUR, excusée, qui a donné pouvoir à Mme SAINT-MACHIN
Marina LOBBEDEY, excusée, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON
Sylvie LEFEBVRE, excusée, qui a donné pouvoir à M. VIEILLARD

Secrétaire élue : Virginie SAINT-MACHIN

Adoption du compte rendu de la réunion précédente

Adopté à l'unanimité

2018-11 – Budget Primitif 2018 – Subventions

Lecture est donnée du montant des subventions que la Commission des Finances, à l'issue de ses réunions préparatoires, propose d'accorder aux différentes associations.

Pour la Chambre des Métiers, les jeunes Houillois concernés cette année étant au nombre de 4, il est décidé de porter le montant de la subvention à 50 €.

Le reste des propositions est voté à l'unanimité des voix.

Précisions :

- En ce qui concerne la société de chasse de HOULLE et MOULLE, une somme de 250 € est inscrite au BP mais ne sera pas versée immédiatement dans l'attente de savoir si sa dissolution est prononcée ou non ;
- E.S.S.O.R. : M. FREDERIC fait remarquer que, pour la saison 2017-2018, sur 231 licenciés seuls 130 sont habitants de l'intercommunalité.

2018-12 – Budget Primitif 2018 – Tarifs de location de la salle polyvalente

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses voix,

- de reconduire les tarifs en vigueur à savoir :
 - 1 – HOULLOIS
↳ 250 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 170 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
 - 2 – EXTERIEURS
↳ 420 € pour un repas avec utilisation de la cuisine / 270 € pour un vin d'honneur, lunch ou buffet froid
 - 3 – Supplément « ordures ménagères » : si les locataires ne reprennent pas leurs déchets, ils devront s'acquitter d'une somme supplémentaire de 50 €
 - 4 – Caution : 100 €
 - 5 – Forfait pour une 2^{ème} journée de location : 70 €.
- de fixer à 20 € la participation qui sera demandée au profit du C.C.A.S. pour le prêt de la table et de chaises / Caution : 50 €.

2018-13 – Budget Primitif 2018 – Tarifs de location du chapiteau

Sur proposition de la Commission des Finances, il est également décidé, à l'unanimité des voix, de reconduire les tarifs appliqués en 2017 :

- HOULLOIS : 100 €
- EXTERIEURS (dans un rayon maximum de 10 km) : 150 €
- Caution : 300 €

2018-14 – Budget Primitif 2018 – Taxes directes locales – Taux d'imposition

Une simulation est présentée aux membres du Conseil Municipal avec augmentation des taux de 0.5 – 1 et 1.5 %.

Au terme des 2 réunions préparatoires, la Commission des Finances propose d'augmenter de 1 % le taux des 3 taxes ; Par ailleurs, il est porté à leur attention à titre d'information que SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM envisage de n'augmenter que la taxe d'habitation de 2 %.

Au terme des débats, les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité des voix (contre : Mme HOUSSIN), d'augmenter de 1 % les 3 taux soit :

- pour la taxe d'habitation : 11.88 %
- pour la taxe sur le foncier bâti : 13.25 %
- pour la taxe sur le foncier non bâti : 41.80 %.

2018-15 – Budget Primitif 2018 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017

Avant de procéder à l'adoption du Budget Primitif 2018 et en l'absence du vote du compte administratif 2017, M. le Maire propose la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 à savoir :

- Résultat de l'exercice 2017 (fonctionnement) : 95 324.53 €
- Résultat antérieur (2016) reporté : 200 658.05 €
295 982.58 €

- Solde exécution 2017 de la section investissement : - 66 712.19 €

- Restes à réaliser 2017
 - ↳ Dépenses : 96 150.00 €
 - ↳ Recettes : 64 500.00 €

A l'unanimité des voix, accord est donné pour la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2017 au budget primitif 2018 et l'inscription au compte 1068 (recette d'investissement) de la somme de 98 312.19 € et au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) de 197 670.39 €.

2018-16 – Budget Primitif 2018 – Adoption du budget

Compte tenu des décisions précédentes et sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix, adopte le budget primitif 2018.

En section d'investissement sont notamment inscrites les dépenses relatives :

- aux travaux de réfection de la voirie (rue du 26 mai 1940 / rue de Bouquelboise)
- aux travaux d'aménagement du carrefour Impasse du Marais / rue du Warland ainsi que d'une aire de croisement Impasse du Marais,
- au lancement du programme de restauration de l'Eglise (MOE, MAO),
- à la réfection de l'éclairage public (2^{ème} et 3^{ème} tranche),
- à la réfection de la salle polyvalente (remplacement du revêtement de sol, mise aux normes PMR des sanitaires, mise aux normes de l'électricité).

Les membres du Conseil Municipal déplorent toutefois de ne pas disposer à ce jour du montant exact des dotations de l'Etat.

Travaux de voirie – Dotation de soutien à l'investissement local

Une partie des travaux de réaménagement de voirie de la rue du 26 mai 1940 concernant la mise aux normes de l'aire de croisement, une demande de subvention au titre de la DSIL (volet « mise aux normes et sécurisation des équipements publics ») a été adressée en Préfecture, les dossiers devant être déposés avant le 30 mars 2018.

Il y manque une délibération adoptant le plan de financement prévisionnel (20 % commune – 40 % Département – 40 % DSIL). Avis favorable à l'unanimité des voix.

Questions diverses

A l'unanimité des voix, les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour l'examen des questions suivantes :

- a) Salle polyvalente : une nouvelle convention visant notamment à préciser les modalités de mise à disposition des associations sera rédigée et soumise à la signature de chaque Président.
Par ailleurs, compte tenu du manque à gagner que cela peut représenter, la décision prise fin 2014 de ne pas accorder de location pendant les petites vacances quand l'ALSH fonctionne est annulée.
M. COURBOT rappelle toutefois qu'à l'origine, la décision de construire cette salle découle de la volonté de la Municipalité d'organiser un service de restauration scolaire et de mettre des locaux à disposition de l'école et des associations.
- b) Circulation : un riverain de la rue du Forage s'est plaint auprès de M. COURBOT de la dangerosité du carrefour avec la route d'Eperlecques compte tenu de la vitesse excessive de certains automobilistes sur la départementale.
M. COURBOT suggère de consulter les familles domiciliées rue du Forage afin de leur proposer de la mettre en sens unique, de la RD 219 vers la rue des Ecoles.
Au terme de la discussion, il est décidé de surseoir à cette initiative, les membres du Conseil Municipal estimant que les riverains qui jugent ce carrefour trop dangereux peuvent d'eux-mêmes adopter ce sens de circulation sans pour autant l'imposer à tous.
- c) Travaux d'aménagement du carrefour rue du Warland / Impasse du Marais et de l'aire de croisement : démarrage du chantier ce lundi 9.
- d) Contrats aidés : 2 appels à candidature dans le cadre des parcours emploi compétences ont été adressés à POLE EMPLOI, le premier pour les services techniques à pourvoir dès que possible et le second pour la cantine et l'école à pourvoir à la rentrée de septembre 2018.
- e) 70^{ème} Grand Prix Cycliste d'EPERLECQUES : M. le Maire rappelle qu'il est encore à la recherche de 10 bénévoles.
- f) Béguinage : un courrier sera adressé à l'entreprise CAP IMMONORD pour obtenir des informations précises quant au démarrage de l'opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.